



Conseil Municipal du 02 Juillet 2020

Note de synthèse

Direction des Finances

N° 2020-07-02 : Budget Principal Ville - Compte de gestion - Exercice 2019

N° 2020-07-03 : Budget Principal Ville - Compte administratif - Exercice 2019

N° 2020-07-04 : Budget Principal Ville - Affectation des résultats - Exercice 2019

Synthèse :

Après la clôture des comptes de l'exercice 2019, il s'agit d'adopter le compte de gestion du trésorier, le compte administratif de la Ville et d'affecter les résultats sur l'exercice 2020.

I. Adoption du compte de gestion 2019

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes tenus par le Trésorier Principal à l'ordonnateur.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote portant sur le compte administratif.

Le compte administratif du budget principal de la Ville retrace la comptabilité de l'ordonnateur au 31 décembre.

Il reprend :

- en prévision budgétaire, toutes les décisions budgétaires de l'exercice (budget primitif, décisions modificatives et virements de crédits),
- en réalisation, l'exécution comptable de ces décisions, au même titre que dans un compte d'exploitation.

Ils ont pour principale fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectuées durant l'exercice budgétaire tant en dépenses qu'en recettes et de constater le résultat qui fera l'objet d'une affectation au budget 2020.

L'examen de ces documents permet de dresser une situation claire des finances communales, que ce soit précédant le vote du budget primitif, ou en cas de vote postérieur au budget.

Après l'arrêt des écritures annuelles, comme à chaque exercice, la concomitance entre la comptabilité tenue par le service des Finances de la ville et celle tenue par le Trésorier a été vérifiée. Le compte de gestion 2019 du budget principal de la Ville concorde donc avec le compte administratif du même exercice.

Le compte administratif au titre de l'exercice 2019 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

En section de fonctionnement, un excédent de fonctionnement de 4 168 596,24 €

En section d'investissement, un besoin de financement brut de 2 092 600,24 €.

Soit un résultat global excédentaire de 2 075 996,00 €.

NB : à ce résultat, il conviendra d'additionner le solde des Restes à Réaliser en investissement, solde excédentaire de 409 537,93€. La somme des deux montants est un excédent de 2 485 533,93€.

II. Vote du Compte Administratif 2019

II-A Les opérations comptables

Elles se décomposent en opérations réelles qui donnent lieu à décaissement ou encaissement et opérations d'ordre sans conséquence sur le résultat total.

Ces opérations d'ordre interviennent entre sections de fonctionnement et d'investissement ou à l'intérieur de chaque section.

Les comptes de nature comptable sont regroupés par chapitres au niveau desquels sont votés les budgets.

Les tableaux ci-dessous sont présentés par type d'opération et par chapitre et comparent l'évolution entre 2018 et 2019.

EVOLUTION DES OPERATIONS REELLES	2018	2019	Evolutions 2018 - 2019
Fonctionnement			
Dépenses	56 914 515,72	57 945 765,43	1 031 249,71
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 654 795,04	9 804 913,96	150 118,92
012 - CHARGES DE PERSONNEL	36 769 683,83	37 307 929,00	538 245,17
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 725 520,00	5 718 323,00	-7 197,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	3 648 087,22	4 064 211,41	416 124,19
66 - CHARGES FINANCIERES	850 370,27	837 189,04	-13 181,23
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	266 059,36	213 199,02	-52 860,34
Recettes	63 883 286,86	65 770 300,04	1 887 013,18
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	3 819,79	33 532,35	29 712,56
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	209 585,46	350 552,22	140 966,76
70 - PRODUITS DES SERVICES	5 632 762,33	5 791 678,73	158 916,40
73 - IMPOTS ET TAXES	45 010 064,13	46 486 156,06	1 476 091,93
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	11 711 367,60	10 839 303,00	-872 064,60
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	372 469,21	320 221,93	-52 247,28
76 - PRODUITS FINANCIERS		3 758,58	3 758,58
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	943 218,34	1 945 097,17	1 001 878,83
Total résultat de Fonctionnement	6 968 771,14	7 824 534,61	855 763,47
Investissement			
Dépenses	18 952 309,71	21 791 658,16	2 839 348,45
001 - SOLDE INVEST REPORTE	3 815 773,58	7 248 627,59	3 432 854,01
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		31 520,89	31 520,89
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 385 293,80	2 432 025,60	46 731,80
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 179,26	205 781,80	58 602,54
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	151 379,35	22 974,33	-128 405,02
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 323 731,63	6 146 178,23	2 822 446,60
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	9 128 952,09	5 342 652,01	-3 786 300,08
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES		300 000,00	300 000,00
454101 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE		61 897,71	61 897,71
Recettes	9 226 724,11	16 043 119,55	6 816 395,44
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	5 901 680,92	8 108 770,12	2 207 089,20
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 195 785,73	1 588 680,92	392 895,19
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 910 200,00	6 279 720,00	4 369 520,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	215 157,46		-215 157,46
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	3 900,00	75,00	-3 825,00
454201 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE		65 873,51	65 873,51
Total résultat d'Investissement	-9 725 585,60	-5 748 538,61	3 977 046,99
Total Résultat Opérations Réelles	-2 756 814,46	2 075 996,00	4 832 810,46

II-A-1 EN FONCTIONNEMENT

Le résultat est impacté par les phénomènes suivants en lien avec les objectifs de la municipalité ou par mécanismes sur décisions étatiques comme par exemple :

La réouverture en septembre 2018 du Centre Nautique après travaux (soit un différentiel de 9 mois d'activité supplémentaire en 2019 de fluides, nettoyage, recettes, masse salariale, maintenance et produits des services) et la création de nouvelles structures ou services (Santé Handicap, crèche des lutins du cèdre, Epicerie Solidaire), développement de l'offre médicale (effectifs et recettes du CMS), soutien aux associations et aux budgets annexes du secteur social (CCAS, Foyer Résidence Jean Lebas), amélioration de la qualité de service du secteur éducatif (amélioration de la restauration scolaire, des bâtiments existants), des opérations de régularisation comptable (recettes et dépenses exceptionnelles), la rationalisation des achats (effets tarifs sur nouveaux marchés publics de

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

communications, fluides, assurances), optimisation et rationalisation des moyens (dégrèvements de taxes, cession de fonds de commerce) et des moyens humains (titularisation de stagiaires, aucune pénalité FIPHFP, arrêt de cotisations, renégociation d'assurance du personnel, demandes de remboursements), la fin de la Dotation Nationale de Péréquation, l'évolution de la DSU, les transferts de compétences à l'EPT Grand Paris Grand Est, la recherche de financements (CAF, libéralités et dons, cessions d'actifs).

II-A-1-a En dépenses,

Au niveau du chapitre 011 de charges générales, les + 150 118€ d'évolution correspondent à un solde d'évolutions de comptes à la baisse et à la hausse.

A la hausse, la réouverture du centre nautique, l'effort en direction de la qualité de la restauration des enfants, l'entretien des bâtiments scolaires et des équipements de sécurité ont impacté cet exercice. On le relève par ordre décroissant d'impact dans les comptes 60623 Alimentation (+255 522€ essentiellement pour la restauration scolaire par effet volume du fait de l'augmentation des effectifs, et prix suite au développement des produits bio, et pour les garderies et les crèches dans de moindres proportions), 615221 Entretien réparation bâtiments (+116 921€ dont 47 214€ pour le nettoyage de gouttière de 13 sites dont le Foyer Résidence Jean Lebas, 43 711€ pour les écoles et 7 789€ pour les fauteuils de l'Espace Jules Verne), 60612 Electricité (+63 497€ dont 36 590€ suite à la réouverture du centre nautique, 24 989€ d'éclairage public suite à glissement comptable d'un trimestre de 2018 sur 2019), 6283 Nettoyage locaux (+56 391€ dont 36 766€ suite à la réouverture du centre nautique, 19 625€ sur les autres bâtiments administratifs dont +14 479€ de vitres), 6135 Locations mobilières (+27 602€ dont 26 454€ de location de films et matériels pour le CCYM et 2 553€ d'illuminations pour la voirie), 61558 Entretien matériel non roulant (+18 141€ dont 5 796€ pour le service restauration des crèches, 4 450€ la régie bâtiment, 4 740€ de matériel incendie et 9 869€ de bornes incendie).

A la baisse, des évènements exceptionnels comptables ou de projets 2018, des efforts de gestion et de rationalisation des services via de nouveaux marchés ont eu un effet positif. On le relève par ordre décroissant d'impact dans les comptes 6238 Divers (-97 318€ dont - 90 338€ pour l'opération Village Vacances Forêt de Bondy dont l'intégralité des coûts était enregistrée par Livry-Gargan en 2018, et 4 590€ de moindres matériels pour divers salons portés par les Festivités et Logistiques), 637 Impôts et taxes (-58 515€ essentiellement -58 560€ sur le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique car le taux d'emploi de handicapés était supérieur au seuil de pénalité), 6288 Divers (-35 111€ dont - 23 335€ de moindres besoins du Service Communal d'Hygiène et de Santé, - 8 856€ de coûts de prises de rdv téléphoniques du CMS par effet prix suite à un marché et - 4 968€ de prestations informatiques sur projets spécifiques en 2018), compte 6262 Communications téléphoniques (-33 353€ dont - 29 320€ d'effet tarifs suite à nouveau Marché, - 4 032€ de différentiel de nature de cartes Sim de la police municipale entre 2018 et 2019 soit pour caméras vidéo en 2018 versus pour horodateurs en 2019), 6282 Gardiennage (-31 634€ dont - 23 543€ pour l' Espace Jules Vernes remplacé par de la vidéoprotection, et -8 091€ suite à nouveau marché pour le Centre Administratif), 61521 Entretien terrains (-28 556€ de moindre besoin après divers chantiers en 2018 dont -21 154€ de clôture de sites, - 6 973€ sur le stade AMV et -3 684€ de mise aux normes du jardin du souvenir), 6281 Cotisations (-24 188€ essentiellement pour -25 373€ de mission locale Dhuys dont les deux années 2017 et 2018 avaient été réglées en 2018), 6161 Assurances (-23 892€ essentiellement pour gain sur nouveau marché versus +6 000€ de marché pour coût Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), 63512 Taxes foncières (-21 416€ de dégrèvement de Taxes sur les Logements Vacants (TLV) et Taxe Foncière (TF)), 6231 Annonces et insertions (-10 6347€ dont -9 083€ sur différentiel de périmètres de recrutement à savoir du DGST en 2019 versus Directeur Financier + Directrice Espaces Publics en 2018), 6188 Autres frais divers (-8814€ dont -9 140€ pour fin de cotisation à l'organisme Ergonomie Ingénierie suite à recrutement d'agent), 6132 Loyers (-8 755€ dont -7 800€ suite à cession du fonds de commerce boucherie place de la libération).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Au niveau du chapitre 012 de frais de personnel, les +538 245€ d'évolution représentent +1.5%. Ils recouvrent des événements différents en lien avec l'évolution des effectifs et à lire compte par compte dans la masse salariale.

En termes d'effectifs, ceux pourvus sur emplois budgétaires évoluent de 929 à 947 soit + 18 (+1.9%) dont +30 sur les Titulaires et -12 sur les Non Titulaires. Cette dernière évolution traduit l'impact des titularisations d'effectifs soit 36 agents résultant du plan pluriannuel de mise en stage poursuivi par l'Autorité territoriale. Cette mesure statutaire visant à mettre en stage avant titularisation tout agent sur poste vacant, dans les conditions prévues par la loi, manifeste une volonté de valoriser les agents communaux de Livry-Gargan dont la manière de servir est jugée très satisfaisante mais répond également à la nécessité sociale de mettre un terme à des successions de contrats, synonymes de précarisation pour leurs titulaires. Le plan pluriannuel de mise en stage atteint ses objectifs puisqu'à ce jour, tout agent recruté antérieurement au 1^{er} janvier 2018 sur emploi permanent et remplissant les conditions statutaires, a fait l'objet d'une mise en stage dès lors qu'il donnait satisfaction dans l'exercice de ses missions.

En tenant compte des ouvertures de structures comme la crèche des lutins du cèdre et la mission Santé Handicap, cela signifie que le non remplacement systématique des départs à la retraite et la mutualisation des missions ont rendu possible la maîtrise rigoureuse de la masse salariale. Par ailleurs, l'augmentation des quotités de travail de certains postes et notamment des professionnels de santé au sein du Centre Municipal de Santé ne se traduit pas par une augmentation du nombre d'emplois mais de la masse salariale.

En termes de masse salariale, la carrière des fonctionnaires impacte largement son coût à effectifs constants. La politique de la collectivité en matière d'avancement de grade et de promotion interne vise à permettre au plus grand nombre d'agents de bénéficier d'un déroulement de carrière et d'être valorisé dans l'acquisition de ses compétences et de sa technicité. En 2019, les avancements d'échelon, qui s'organisent désormais sur la cadence unique, les avancements de grade et la promotion interne se chiffrent à 131 064€.

A contrario, le gel du point d'indice ayant été maintenu en 2019 comme en 2018 n'a aucun impact. La relance des réformes statutaires liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) à compter de 2019 a impacté le budget de la collectivité à hauteur de 121 068€. L'ouverture de la crèche des lutins du cèdre sur le dernier quadrimestre impacte à hauteur de 134 808€, celle de la mission Santé Handicap pour 63 260€.

La modification de l'organisation des services s'est traduite par des créations de postes d'encadrement dans l'organigramme à hauteur de 140 000€.

Les titularisations suite à mises en stages évoquées précédemment au niveau des effectifs se lisent également dans les évolutions de baisse des comptes 64131 de Rémunérations et 6451 Cotisations à l'URSSAF et 6455 Cotisations ASSEDIC qui glissent vers les comptes 64111 et 64118 de Rémunérations Titulaires et 6331 de Versement Transport avec des augmentations liées aux primes dont ils bénéficient à cette occasion.

La hausse globale des ces seuls événements s'élève à +590 200€.

Par ailleurs, si les transferts de personnel à l'E.P.T. Grand Paris Grand Est sont devenus marginaux après le transfert de compétence d'Enlèvement des Ordures Ménagères et d'agents de la Propreté en juillet 2017, ils ont un effet baissier induit.

On le constate dans les -51 698€ sur le compte 6455 d'Assurance du personnel grâce à une renégociation de prime suite à la baisse de sinistralité consécutive à la sortie de ces effectifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Au niveau du chapitre 65 d'autres charges de gestion courante, les +416 124€ proviennent des comptes 657362 Contribution au CCAS (+196 000€ pour effet report de recrutements fin 2018 et en 2019 sur les Pôles Seniors, Social, LGI, la reaffectation de postes d'animation de la Ville avant 2019 vers le CCAS, la mise en place d'une Epicerie Solidaire, une augmentation du coût des repas, une augmentation de contribution au Maintien A Domicile), 6574 Subventions aux associations (+127 405€ essentiellement pour montée en nationale 1 du club de handball), 65738 Subvention d'équilibre Jean Lebas (+62 250€ en raison de nettoyage exceptionnel de gouttières), 65541 Contribution FCCT (+33 804€ pour transfert complémentaire de compétence habitat).

Au niveau du chapitre 66 de charges financières, les -13 181€ ont été rendues possibles par une gestion active de la dette, dans une conjoncture favorable (cf II-B-1 Caractéristiques de l'encours - § Extinction et § Suivi budgétaire).

Au niveau du chapitre 67 de charges exceptionnelles, les – 52 860€ correspondent aux comptes 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (-97 694.59€ pour régularisation sur années antérieures de TVA sur Enlèvement d'Ordures Ménagères, compétence transférée à l'EPT GPGE) et 673 Titres annulés sur exercices antérieurs (+43 138.89€ essentiellement sur non récupération de 50 000€ de participation du département sur le Village Vacances Bondy pour défaut de pièces justificatives).

II-A-1-b/ En Recettes

Au niveau du chapitre 013 d'Atténuation de charges, les 140 966€ d'évolution sur 2018 proviennent essentiellement du compte 6419 de Remboursements sur rémunérations du personnel (+129 356€ dont 89 586€ de la part de l'assurance sur arrêts maladie du personnel, +39 770€ d'autres remboursements réclamés pour trop versé et du compte 6459 de Remboursements sur charges de sécurité sociale pour 11 610€ suite à opérations de réclamations auprès des organismes pour trop versé).

Au niveau du chapitre 70 de Produits des services, les + 158 916€ proviennent des comptes 70631 de Droits d'entrée piscine (+165 555€ en raison de la réouverture après travaux), du 7066 de Redevance et droits des services à caractère social (+42 230€ essentiellement pour le Centre Municipal de Santé +41 530€ en raison du développement de l'offre médicale), du 7062 de Redevances et droits des services à caractère culturel (+12 763€ essentiellement pour le CCYM + 23 128€ vs -10 049€ pour le Conservatoire suite à la refonte des tarifs pour la saison 2018-2019 par augmentation du nombre de tranches de Quotient Familial), les comptes 70383 et 70384 de Forfaits Post Stationnement et de Stationnement Payant (+37 208€ en raison du transfert réglementaire de ces recettes du chapitre 73 de Taxes, compte 7337 Droits de stationnements payants vers le chapitre 70 de Produits de Services, et en raison de la reprise de stationnement payant après la fin des travaux du Tramway T4), 70872 de Remboursement de frais par le budget annexe du Foyer Résidence Jean Lebas (+13 425€ de nettoyage de gouttières), 7018 de Vente d'électricité (+10 656€ pour décalage de période d'encaissement).

A l'inverse, sont en baisse les comptes 7067 de Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (-20 048€ en raison de l'effet report de l'arrêt des activités périscolaires en lien avec la Réforme des Rythmes Scolaires), 70846 de Mise à disposition de personnel au Groupement de communes à Fiscalité Propre (GFP – Grand Paris Grand Est) et 70876 de Remboursement de Frais par le GFP (-54 908€ en raison de l'effet report de la fin du transfert de personnels parallèle aux transferts de compétences),

Au niveau du chapitre 73 d'Impôts et Taxes, les +1 476 091 proviennent des comptes 7311 et 7318 de rôles généraux et supplémentaires de TH et TF (+710 605€ essentiellement en raison de la

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

revalorisation de +2.2% des bases), du compte 7338 de droits de voirie (+249 267.80€ pour hausse de tarifs en juillet et volume d'activité), du compte 73211 d'attribution de compensation en provenance de l'EPT Grand Paris Grand Est (+242 166€ en raison d'une bonne tenue de l'activité économique du territoire de Livry-Gargan), du compte 7381 de Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation (+241 615€ en raison de la bonne tenue du marché immobilier).

Au niveau du chapitre 74 de Dotation, Subventions et Participations, les -872 064€ correspond essentiellement au compte 74127 de Dotation Nationale de Péréquation (-798 413€ de reliquat perdu en 2018 et dont le mécanisme de garantie nous avait permis de conserver 498 348€ en 2019, avant la disparition totale en 2020), le compte 74718 d'Autres subventions et participations d'Etat recule de -245 641€ dont -190 800€ en raison de l'effet report de la fin du fonds de Réforme des Rythmes Scolaires et -57 000€ de participation des villes à l'animation du Village Vacances en forêt de Bondy. En impact positif, le compte 7478 d'Autres Dotations dégage +55 115€ essentiellement en provenance de la CAF dont + 112 858€ au titre des ouvertures de places de crèches en Petite Enfance versus -70 118€ sur l'Accueil de Loisirs en raison de l'effet report de la fin des TAP, le compte 74123 de Dotation de Solidarité Urbaine progresse de +60 860€ et les comptes 74834 et 74835 de Compensations de Taxes Foncières et d'Habitation de +79 633€. A noter que le compte 7488 de Participation au Service minimum en cas de grève a été alimenté de 14 030€ supplémentaires.

Au niveau du chapitre 75 d'Autres produits de gestion courante, les -52 247€ s'expliquent essentiellement par le compte 7588 d'Autres produits divers (-40 582€ en raison d'un reclassement comptable des remboursements d'assurance pour -20 432€ vers le chapitre 77 de recettes exceptionnelles) et 752 Loyers (-9 444€ en raison du départ de 5 locataires et au changement de contrat de 2 autres pour raisons de service en cours d'année 2018 ou début 2019).

Au niveau du chapitre 77, les +1 001 078€ d'augmentation d'un exercice sur l'autre proviennent essentiellement d'un mécanisme comptable consistant à budgéter les cessions d'actifs au chapitre 024 de recettes d'investissement et dont la réalisation est ensuite requalifiée en recette de fonctionnement au compte 775, lequel contribue pour +1 073 694€ à cette augmentation. Il s'agit essentiellement de la cession en 2019 du terrain sis 1-3 rue du docteur Herpin pour 1 550 000€ HT. Par ailleurs, l'écart est également positif sur les comptes 7713 de Libéralités reçues (+15 000€ de participation du bailleur 1001 Vies Habitat à l'installation de vidéoprotection), 7718 d'Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion (+220 657€ essentiellement pour mise en œuvre d'une récupération technique de crédits rattachés, non utilisés et récupérés d'années antérieures).

A l'inverse, sont en recul les comptes 7788 de Produits exceptionnels divers (-279 351€, 2018 ayant connu une régularisation par annulation de rattachement sur TEOM 2016 avec l'EPT GPGE), 7713 de Mandats annulés sur exercices antérieurs (-23 782€, 2018 ayant vu une régularisation exceptionnelle de 24 000€).

II-A-2/ EN INVESTISSEMENT,

II-A-2-a/ En Dépenses

L'exercice 2019 est impacté par les actions et priorités comme en matière de politiques scolaire et périscolaire avec des opérations de remise à niveau des équipements dont une nouvelle école à Vauban (671 557€ de terrains et travaux) qui se poursuit en 2020, des travaux d'isolation thermique du groupe scolaire Bellevue Maternelle (367 409€), en matière de petite enfance, la livraison de la crèche des lutins du cèdre (902 762€), en matière d'espaces publics et la propreté avec l'achat d'une 7^e balayeuse (172 762€), en matière de sécurité et de prévention avec l'extension du parc de vidéo-

protection (982 312€), et en matière de politique culturelle sur le CCYM (399 360€ de travaux et parking),

Au niveau du chapitre 001 Solde d'investissement reporté, les 7 248 627,59€ de 2019 correspondent au solde d'exécution 2018 tel qu'affecté à la clôture 2018 sur l'exercice 2019. Le différentiel de résultats des exercices N-2 et N-1 n'a pas de signification particulière hormis la mise en exergue de l'augmentation des budgets d'investissement de ces exercices. Cette ligne matérialise un mécanisme comptable consistant à équilibrer le budget prévisionnel de la section d'investissement par un virement d'ordre de la section de fonctionnement, virement disparaissant à la clôture du compte administratif, le résultat dégagé en fonctionnement venant couvrir le solde d'investissement sur ce chapitre 001.

Au niveau du chapitre 10 de Dotations, Fonds divers et réserves, les 31 520€ correspondent au compte 10226 de Taxes d'Aménagement pour reversements sur erreurs de l'administration fiscale.

Au niveau du chapitre 16, les 46 731€ correspondent essentiellement au compte 1641 d'Emprunt pour augmentation du remboursement de capital d'emprunt. Pour rappel, à échéance constante, le remboursement d'emprunt commence par les intérêts dont la part décroît avec le temps, la part de capital remboursé augmentant avec le temps. Hors extinction d'emprunts antérieurs, la souscription de nouveaux emprunts vient amplifier cette évolution (cf ci-après § II-B-1 Extinction et II-B-3 Opérations menées au cours de l'exercice 2019).

Au niveau du chapitre 20 d'Immobilisations incorporelles, les 58 602€ correspondent aux comptes 2088 d'Autres immobilisations incorporelles (+35 000€ pour acquisition du fonds de commerce du local où s'est installée la nouvelle antenne de police municipale), 2051 de Concessions et droits similaires (+ 29 079€ essentiellement pour des logiciels métiers gérés par le service informatique).

Au niveau du chapitre 204 Subventions d'équipement versées les -128 405€ sont dus aux comptes 20422 Subventions d'équipement personnes de droit privé (-28 405€ pour moindres extensions du réseau ERDF) et 204182 de Subventions d'équipement versées autres organismes publics (-100 000€ pour versement en 2018 de surcharge foncière à LOGIREP sur le 19 allée de Penthièvre).

Au niveau du chapitre 21 d'immobilisations corporelles, les +2 822 446€ proviennent des comptes 2115 Terrains bâtis (+522 165€ en raison de l'acquisition du terrain bd Gutenberg pour extension de l'école), 2151 Voiries (+743 596€ de rénovations sur bail voirie), 21318 (+902 762€ de travaux sur crèches essentiellement pour création de la crèche des lutins du cèdre, +202 807€ de travaux d'isolation du CCYM, +153 529€ de rénovation de l'orangerie), 2135 (+206 325€ de création de parking au CCYM), 2182 (+172 762€ pour une balayeuse), 21312 (+365 267€ pour isolation du groupe scolaire Bellevue).

Au niveau du chapitre 23 d'immobilisations en cours, les -3 786 300€ d'évolution proviennent de la comparaison avec un exercice 2018 au cours duquel plusieurs opérations d'équipement se sont achevées. Il s'agit essentiellement au compte 2313 de travaux en cours de -2 021 650€ dont un solde en 2019 de travaux d'extension du GS Benoît Malon (+2 603 616€) contrebalancé par le solde en 2018 de travaux sur le GS Bayard (- 4 730 510€). De même, la rénovation achevée des courts de tennis de l'AMV en 2018 génère - 1 380 878€ et la rénovation du CMS -373 564€.

Au chapitre 27 d'Autres immobilisations financières, le compte 275 de dépôts et cautionnements intègre 300 000€ de reprise de dépôt de garantie de 2016 sur vente de terrain 1-3 rue du Docteur Herpin.

Au chapitre 454101, de travaux exécutés d'office pour péril imminent ou situation de syndrome Diogène, les 61 897€ concernent des situations Diogène aux 26 allée du Clocher d'Aulnay et 36 avenue Collaveri ainsi que des travaux de mise en sécurité au 7 avenue Thiers. Ils trouvent leur contrepartie au compte de recettes 454102.

II-A-2-b/ En Recettes

Au chapitre 10 de Dotations, les 2 207 089€ correspondent au compte 10222 F.C.T.V.A. pour 771 035€ en raison de l'augmentation des travaux réglés en 2018 ayant donné lieu à récupération de T.V.A. en 2019 (cf commentaires ci-dessus sur le compte 2313), et au compte 10226 Taxe d'Aménagement pour 910 888€ sur permis de construire accordés au cours des deux années précédentes, et le compte 1068 d'Excédents capitalisés pour 527 751€ suite à l'augmentation de résultat dégagé sur les années antérieures et affecté à ce compte de réserve.

Au chapitre 13 de Subventions d'investissement reçues, les 392 895€ d'évolution correspondent au compte 1328 d'Autres subventions d'équipement, en provenance de la CAF (+356 315€) pour les travaux des écoles Bayard, Malon et de la crèche Saint Claude, au compte 1348 d'Autres fonds affectés pour équipement non transférables de divers promoteurs sur Projets Urbains Partenariaux (P.U.P.) pour (+286 248€), le compte 1321 de Subventions d'équipement de l'Etat diminuant de 379 441€ en raison des montants reçus en 2018 pour les courts de tennis de l'AMV et la rénovation du CMS.

Au chapitre 16 Emprunts et Dettes les 4 369 520€ de différentiel correspondent au compte 1641 d'Emprunts pour +4 300 000€ suite à la consolidation d'emprunts 2018 (cf II-B-3 Opérations menées au cours de l'exercice 2019) , au compte 16818 d'Autres emprunts autres prêteurs pour deux emprunts à taux zéro auprès de la CAF pour 279 720€ (cf II-B-1 § Etat de la dette) et au compte 165 Dépôt de garantie pour écart de -210 200€ sur écriture de 2018 relative à la vente du marché Jacob.

Au chapitre 23 Immobilisations en cours, les -215 157€ d'écart sur compte 238 de récupération d'avance versée prenaient leur source en 2018 dans l'opération de travaux d'extension et reconfiguration du groupe scolaire Bayard.

II-B – SITUATION DE L'ENCOURS DE DETTE

II-B-1- Caractéristiques de l'encours au 31/12/2019

SITUATION GENERALE DES BUDGETS VILLE ET ANNEXE FOYER RESIDENCE JEAN LEBAS :

La dette, en date du 31/12/2019, comporte 36 emprunts pour un encours de 31 926 123,47€ dont 34 de 31 858 664,46€ pour le budget Ville et 2 de 67 458,83€ pour le budget annexe du Foyer Résidence Jean Lebas.

Pour le Budget Ville

Le taux moyen, pour l'exercice en cours, ressort à 3,04% sur le budget Ville et 1,56% sur le budget annexe.

	31 / 12 /2018	31 / 12 / 2019	Evolution exercice
Encours	28 010 970,06	31 858 664,46	↗
Nombre d'emprunts	30	34	↗
Disponible ligne de trésorerie	1 000 000,00	4 000 000,00	↗
Durée résiduelle	14 an(s) 8 mois	15 an(s) 11 mois	
↗			
Vie moyenne résiduelle	7 an(s) 9 mois	8 an(s) 3 mois	
↗			
Taux moyen annuel	3,07%	3,04%	↘

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Taux actuariel résiduel (TAR)	2,98%	2,61%	↘
Taux de marché *	0,70%	0,04%	↘
Marge moyenne	1,00%	1,00%	→

* Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constant. Taux hors marge base exact/360

La dette, en date du 31/12/2019, comporte 34 emprunts pour un encours de 31 858 664,46€.

Le taux moyen, pour l'exercice en cours, ressort à 3,04%.

Pour le Budget annexe du Foyer Résidence Jean Lebas

	31 / 12 /2018	31 / 12 / 2019	Evolution exercice
Encours	79 095,13	67 458,83	↘
Nombre d'emprunts	3	2	↘
Disponible ligne de trésorerie	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	3 an(s) 2 mois	2 an(s) 4 mois	↘
Vie moyenne résiduelle	2 an(s) 6 mois	1 an(s) 10 mois	
↘			
Taux moyen annuel	1,92%	1,56%	↘
Taux actuariel résiduel (TAR)	1,70%	1,24%	↘
Taux de marché *	-0,16%	-0,36%	↘
Marge moyenne	0,00%	0,00%	→

* Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constnt. Taux hors marge base exact/360

Sur le budget Ville, les partenariats bancaires sont assez diversifiés, avec 10 établissements présents dans l'encours alors que sur le budget annexe, les partenariats bancaires le sont peu, avec 2 établissements.

Budget Ville

Banques	Capital restant dû au 31/12/2019	%
Caisse d'Epargne	9 594 500,00	30,12%
Crédit Agricole	6 256 918,37	19,64%
Caisse des Dépôts et Consignations	4 997 688,28	15,69%
Agence France Locale	4 990 951,11	15,67%
Sté de Fin. Local	2 641 909,94	8,29%
Caisse Française de Financement Local	2 156 250,00	6,77%
Société Générale	500 000,00	1,57%
Caisse d'Alloc. Familiales	444 654,00	1,40%
Autres Etablissements Privés	256 097,76	0,80%
Centre national du cinéma et de l'image animée	19 695,00	0,06%
Total	31 858 664,46	100,00%

Budget annexe Foyer Résidence Jean Lebas

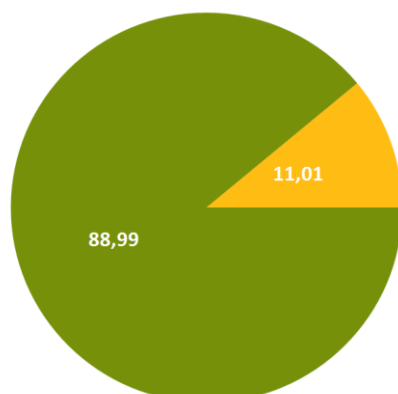
Banques	Capital restant dû au 31/12/2019	%
Autres Etablissements Privés	46 442,32	68,85%
Sté de Fin. Local	21 016,51	31,15%
Total	67 458,83	100,00%

STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX :

Budget Ville

La dette présente le risque de taux suivant :

En %

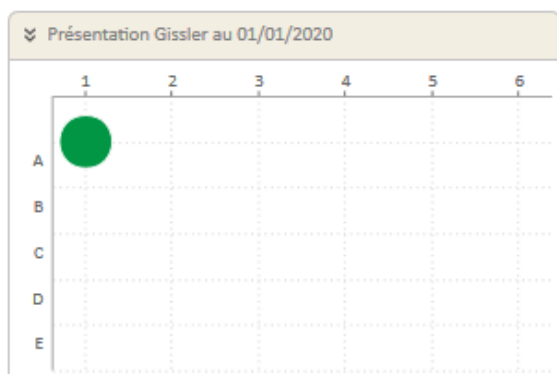


Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2019	%
Fixe	28 349 892,54	88,99%
Indexé	3 508 771,92	11,01%
Total	31 858 664,46	100,00%

La dette à taux indexé représente 11,01 % et se compose de 2 emprunt(s) sur un panel de 2 indice(s).

Index	Capital restant dû au 31/12/2019	%
Livret A	3 508 771,92	100,00%

Répartition Gissler 1A (identique 31/12/19 et 01/01/20)



De 1 à 6 : risque indice croissant

De A à F : risque structure croissant

La dette ne comporte aucun produit structuré.

Budget annexe Foyer Résidence Jean Lebas

La dette présente 100% de son risque de taux en Fixe soit les 67 458,83€ de capital restant dû au 31/12/2019.

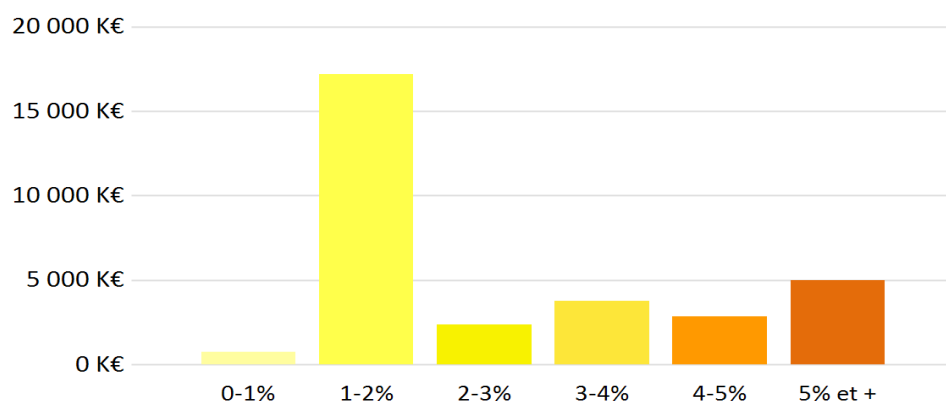
Elle est en risque Gissler 1A (identique 31/12/19 & 01/01/20) et ne comporte aucun produit structuré.

BENCHMARK DETTE / MARCHE :

Budget Ville

Les emprunts se répartissent dans les tranches de taux actuariel résiduel (TAR) de la façon suivante, pour un TAR global de 2,61%

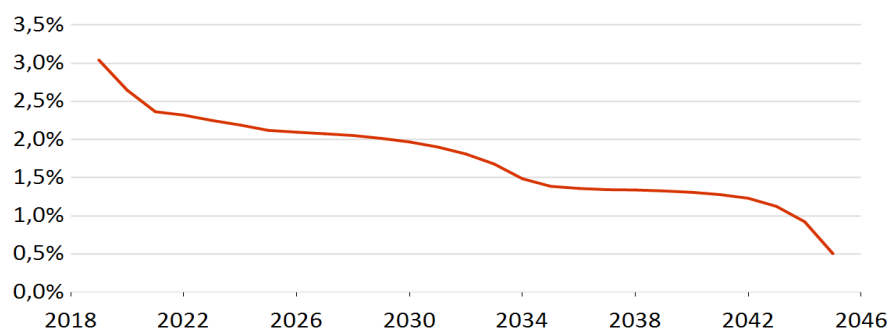
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



Tranche de taux	Capital restant dû au 31/12/2019	%
0-1%	720 446,76	2,26%
1-2%	17 200 383,06	53,99%
2-3%	2 348 557,70	7,37%
3-4%	3 758 576,46	11,80%
4-5%	2 839 749,37	8,91%
5% et +	4 990 951,11	15,67%
Total	31 858 664,46	100,00%

Sur les années à venir, selon les informations contenues en base, le taux moyen de la dette évoluerait ainsi :

Taux moyen prospectif



Budget annexe Foyer Résidence Jean Lebas

Les emprunts se répartissent dans les tranches de taux actuariel résiduel (TAR) de la façon suivante, pour un TAR global de 1,24%.

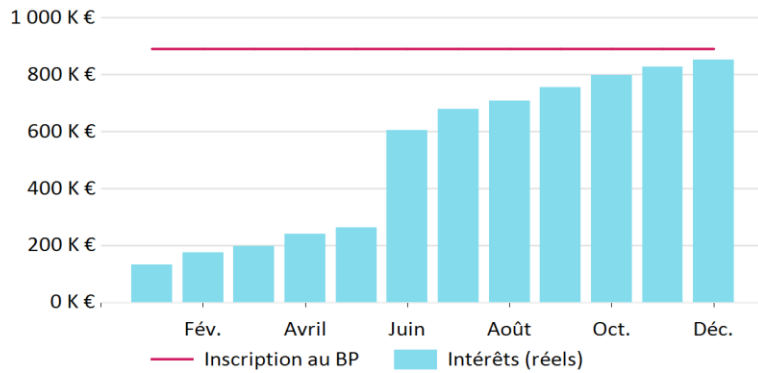
Tranche de taux	Capital restant dû au 31/12/2019	%
0-1%	46 442,32	68,85%
1-2%	21 016,51	31,15%
Total	67 458,83	100,00%

SUIVI BUDGETAIRE :

Budget Ville

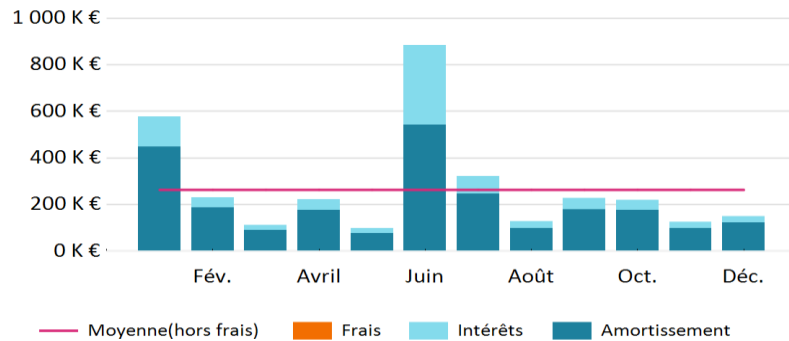
Au regard de l'inscription budgétaire relative aux charges d'intérêts pour l'exercice passé, les crédits votés à hauteur de 891 000,00€ n'ont pas été dépassés. La progression de la dépense au sein de l'exercice fait ressortir un excédent de 38 720,65€.

Consommation budgétaire



La répartition mensuelle des échéances donne le résultat suivant :

Echéancier mensuel



Mois	Amortissement	Intérêts	Frais	Mensualités	Dont Swap
Janvier	446 475,44	130 921,21	0,00	577 396,65	0,00
Février	186 557,13	43 976,41	0,00	230 533,54	0,00
Mars	88 622,25	21 998,75	0,00	110 621,00	0,00
Avril	176 300,00	43 991,12	0,00	220 291,12	0,00
Mai	76 166,67	21 852,49	0,00	98 019,16	0,00
Juin	541 467,52	341 875,81	0,00	883 343,33	0,00
Juillet	246 475,44	73 849,25	0,00	320 324,69	0,00
Août	96 166,67	29 648,59	0,00	125 815,26	0,00
Septembre	179 175,32	48 282,40	0,00	227 457,72	0,00
Octobre	176 300,00	41 329,60	0,00	217 629,60	0,00
Novembre	96 166,67	29 208,84	0,00	125 375,51	0,00
Décembre	122 152,49	25 344,88	0,00	147 497,37	0,00
Total	2 432 025,60	852 279,35	0,00	3 284 304,95	0,00

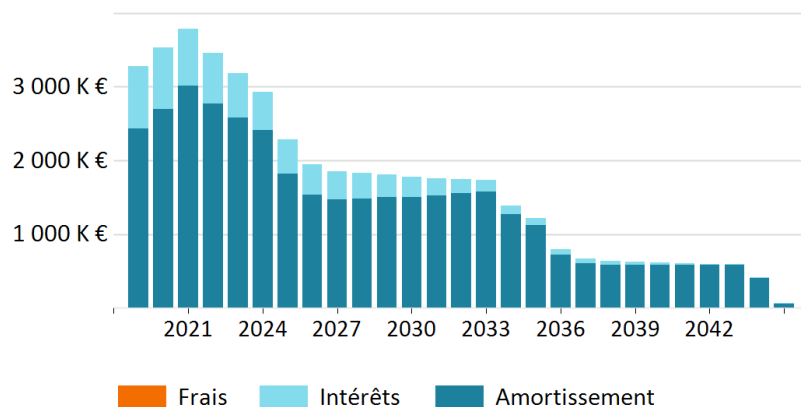
Budget annexe Foyer Résidence Jean Lebas

Au regard de l'inscription budgétaire relative aux charges d'intérêts pour l'exercice passé, les crédits votés à hauteur de 2 100,00€ n'ont pas été dépassés. La progression de la dépense au sein de l'exercice fait ressortir un excédent de 868,86€.

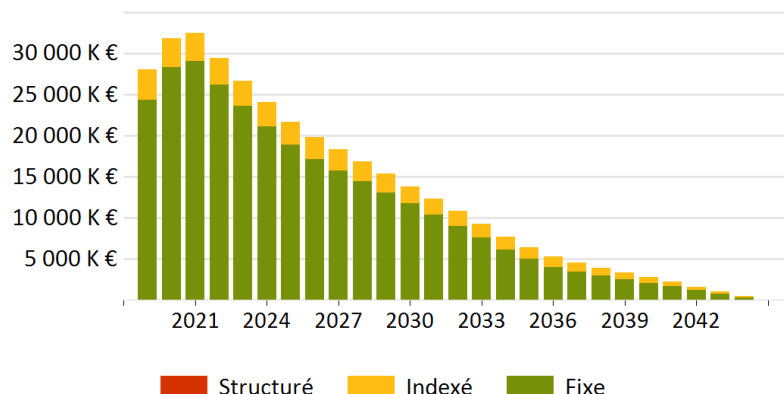
EXTINCTION:

Budget Ville

Tableau d'extinction (annuités)



Extinction par type de taux



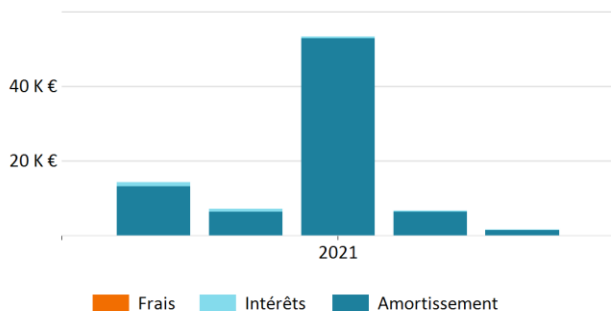
Année	Amort.	Intérêts	Frais	Annuité	Dont Swap	Encours au 01/01/N
2019	2 432 025,60	852 279,35	0,00	3 284 304,95	0,00	28 010 970,06
2020	2 693 503,87	843 443,53	0,00	3 536 947,40	0,00	31 858 664,46
2021	3 019 261,32	767 258,74	0,00	3 786 520,06	0,00	32 454 720,59
2022	2 773 483,11	683 003,16	0,00	3 456 486,27	0,00	29 435 459,27
2023	2 584 283,37	600 062,60	0,00	3 184 345,97	0,00	26 661 976,16
2024	2 408 381,42	527 365,51	0,00	2 935 746,93	0,00	24 077 692,79
2025	1 822 237,83	459 397,63	0,00	2 281 635,46	0,00	21 669 311,37
2026	1 532 348,25	416 014,06	0,00	1 948 362,31	0,00	19 847 073,54
2027	1 473 486,23	380 110,13	0,00	1 853 596,36	0,00	18 314 725,29
2028	1 483 021,63	345 704,86	0,00	1 828 726,49	0,00	16 841 239,06
2029	1 505 996,87	309 454,24	0,00	1 815 451,11	0,00	15 358 217,43
2030	1 501 984,49	272 646,30	0,00	1 774 630,79	0,00	13 852 220,56
2031	1 526 975,16	234 910,70	0,00	1 761 885,86	0,00	12 350 236,07
2032	1 553 045,92	195 876,85	0,00	1 748 922,77	0,00	10 823 260,91
2033	1 580 248,34	155 635,96	0,00	1 735 884,30	0,00	9 270 214,99
2034	1 272 713,53	114 257,75	0,00	1 386 971,28	0,00	7 689 966,65
2035	1 125 062,48	88 968,96	0,00	1 214 031,44	0,00	6 417 253,12
2036	723 683,28	71 901,95	0,00	795 585,23	0,00	5 292 190,64
2037	611 183,28	61 335,18	0,00	672 518,46	0,00	4 568 507,36
2038	579 933,28	52 961,91	0,00	632 895,19	0,00	3 957 324,08
2039	579 933,28	44 774,31	0,00	624 707,59	0,00	3 377 390,80
2040	579 933,28	36 578,23	0,00	616 511,51	0,00	2 797 457,52
2041	579 933,28	28 329,88	0,00	608 263,16	0,00	2 217 524,24
2042	579 933,28	20 137,42	0,00	600 070,70	0,00	1 637 590,96
2043	579 933,28	11 874,49	0,00	591 807,77	0,00	1 057 657,68

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

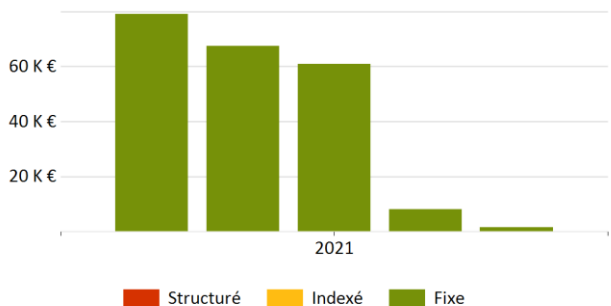
2044	411 933,20	4 400,99	0,00	416 334,19	0,00	477 724,40
2045	65 791,20	330,57	0,00	66 121,77	0,00	65 791,20
Total	37 580 250,06	7 579 015,26	0,00	45 159 265,32	0,00	0,00

Budget Annexe Foyer Résidence Jean Lebas

Tableau d'extinction (annuités)



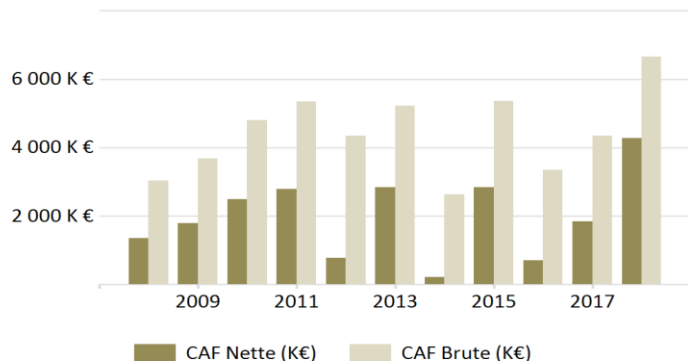
Extinction par type de taux



Année	Amort.	Intérêts	Frais	Annuit	Dont Swap	Encours au 01/01/N
2019	13 133,30	1 231,14	0,00	14 364,44	0,00	79 095,13
2020	6 466,68	731,48	0,00	7 198,16	0,00	67 458,83
2021	52 909,00	475,66	0,00	53 384,66	0,00	60 992,15
2022	6 466,68	221,92	0,00	6 688,60	0,00	8 083,15
2023	1 616,47	15,99	0,00	1 632,46	0,00	1 616,47
Total	80 592,13	2 676,19	0,00	83 268,32	0,00	0,00

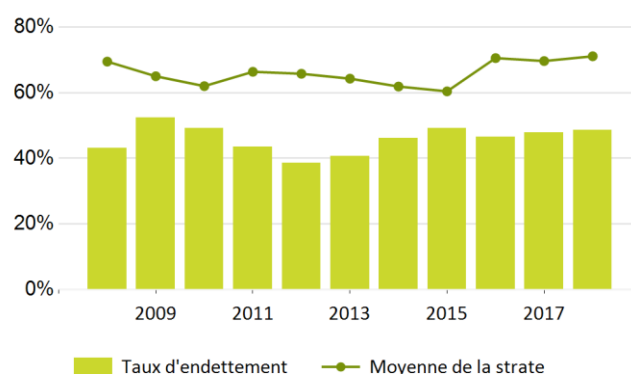
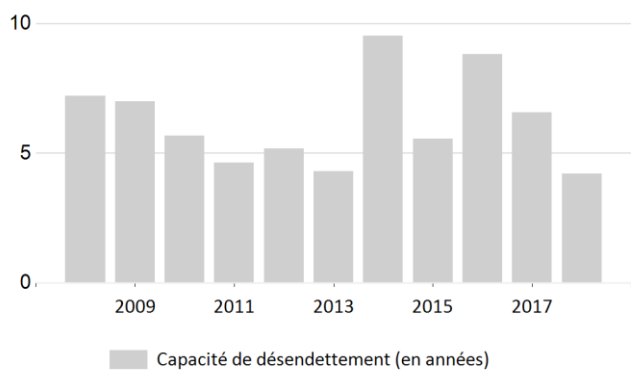
RATIOS FINANCIERS :

LES ÉPARGNES



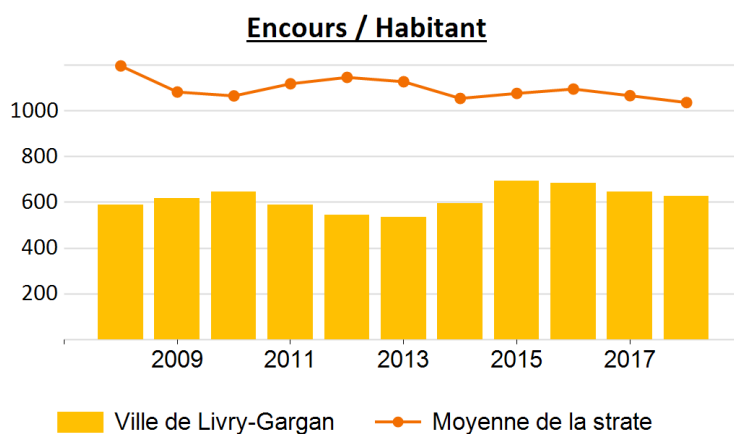
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT ET TAUX D'ENDETTEMENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



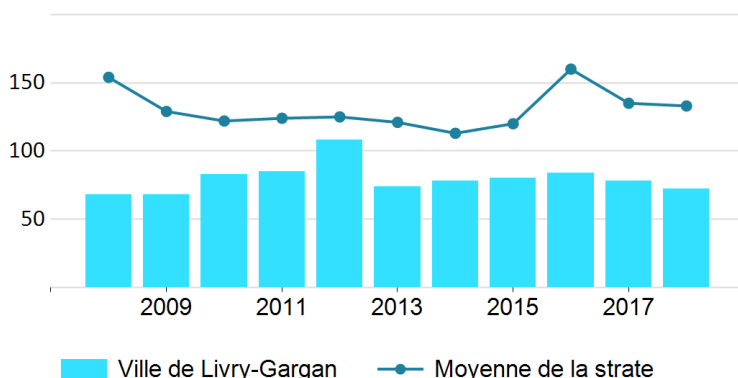
Année CAF nette 31/12/N	CAF brute	Capacité de désendettement (en années)	Taux	Encours	
2008	1 362 K€	3 042 K€	7,2	43,1%	21 963 K€
2009	1 799 K€	3 679 K€	7,0	52,4%	25 742 K€
2010	2 487 K€	4 801 K€	5,7	49,1%	27 180 K€
2011	2 797 K€	5 341 K€	4,6	43,5%	24 706 K€
2012	773 K€	4 355 K€	5,2	38,6%	22 494 K€
2013	2 844 K€	5 219 K€	4,3	40,7%	22 460 K€
2014	219 K€	2 638 K€	9,5	46,2%	25 133 K€
2015	2 845 K€	5 362 K€	5,5	49,2%	29 735 K€
2016	705 K€	3 359 K€	8,8	46,6%	29 618 K€
2017	1 841 K€	4 343 K€	6,6	47,8%	28 502 K€
2018	4 272 K€	6 656 K€	4,2	48,6%	28 013 K€

ENCOURS ET ANNUITÉ PAR HABITANT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Annuité / Habitant



Année	Encours / hab.	Annuité / hab.	Population	Strate de référence
31/12	Ville	Moyen. Ville		
	L-G	strate L-G		
2008	587 €	1 196 €	37 415	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2009	617 €	1 082 €	41 722	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2010	646 €	1 065 €	42 075	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2011	588 €	1 118 €	42 017	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2012	543 €	1 146 €	41 426	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2013	534 €	1 127 €	42 060	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2014	594 €	1 054 €	42 312	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2015	692 €	1 076 €	42 970	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2016	683 €	1 095 €	43 364	20000 à 50000 habitants, com. d'un gp fiscalisé (FPU)
2017	647 €	1 066 €	44 052	20000 à 50000 habitants, com. d'un gp fiscalisé (FPU)
2018	627 €	1 036 €	44 678	20000 à 50000 habitants, com. d'un gp fiscalisé (FPU)

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2019 :

N° Empt	Banque	Budget Annexe Foyer Résidence Jean Lebas			Index	Taux	Durée Vie Résid. (Ans)	Vie moyen. Résid. (Ans)		Kal Restant Dû après échéance
		Date Signature	% Ville Gissler	Périod.				Résid.	Résid.	
202	Crédit Mutuel	24/12/2004	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	3,72	Terminé		0,00	
351	Sté de Fin. Local	29/01/2007	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	3,87	3,00	1,50	21 016,51	
C/165	Autr. Etablissem. Privés	31/12/2017	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	0,00	2,00	2,00	46 442,32	
Total Général									67 458,83	

N° Empt	Banque	Budget Ville			Index	Taux	Durée Vie Résid. (Ans)	Vie moyen. Résid. (Ans)		Capital Restant Dû après échéance
		Date Signature	% Ville Gissler	Périod.				Résid.	Résid.	
341	Crédit Agricole	23/12/2003	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	3,38	5,87	3,00	450 000,00	
3411	Crédit Agricole	23/12/2003	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	3,65	6,09	3,09	218 750,00	
343	Sté de Fin. Local	24/12/2004	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	3,68	0,09	0,09	44 666,62	
344	Caisse d'Epargne	27/12/2005	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	3,57	6,07	3,07	843 750,00	
348	Sté de Fin. Local	09/05/2006	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	3,97	7,00	3,50	362 500,00	
349001	Agence France Locale	07/06/2013	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	5,10	13,42	7,70	3 325 169,87	
349002	Agence France Locale	07/06/2013	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	5,10	14,42	8,32	1 665 781,24	
350	Sté de Fin. Local	29/01/2007	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	3,87	3,00	1,50	455 650,00	
352	Crédit Agricole	20/12/2007	100,00%	A1 Mens.	Taux Fixe	4,70	3,21	1,63	54 999,53	
353	Sté de Fin. Local	18/10/2006	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	4,07	3,75	1,88	533 333,48	
355	Caisse des Dépôts	18/12/2008	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	4,44	4,00	2,00	1 000 000,00	
356	Caisse des Dépôts	30/12/2008	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	4,42	4,09	2,17	488 916,36	
358	Société Générale	22/12/2009	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	3,69	4,99	2,62	500 000,00	
359	Sté de Fin. Local	28/12/2009	100,00%	A1 Trim.	Taux Fixe	3,76	5,17	2,75	1 245 759,84	
360	Crédit Agricole	02/11/2010	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	2,88	5,99	3,49	192 307,70	
361	Caisse Alloc. Familiales	27/12/2010	100,00%	A1 An.	Taux Fixe	0,00	2,43	1,43	15 750,00	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

363	Caisse Alloc. Familiales	25/11/2011	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	2,43	1,43	15 120,00
364	Caisse Alloc. Familiales	26/07/2012	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	3,43	1,93	20 160,00
367	Caisse Alloc. Familiales	29/10/2013	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	4,43	2,43	20 160,00
368	Caisse Alloc. Familiales	29/10/2013	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	4,43	2,43	30 240,00
369	Caisse Alloc. Familiales	03/10/2014	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	5,43	2,93	63 504,00
371	Caisse des Dépôts	02/10/2014	100,00%	A1	Sem.	Liv.A+1.00	1,75	24,50	12,25	3 508 771,92
372	Crédit Agricole	11/06/2015	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	1,47	15,48	8,29	3 290 569,23
373	Crédit Agricole	11/06/2015	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	1,64	15,73	8,57	1 650 291,91
374	Caisse Fr. Fin. Local	14/12/2015	100,00%	A1	Trim.	Taux Fixe	2,05	17,00	8,50	2 156 250,00
375	Caisse d'Epargne	21/12/2015	100,00%	A1	Trim.	Taux Fixe	1,88	16,01	8,01	1 218 750,00
376001	Caisse d'Epargne	02/07/2018	100,00%	A1	Trim.	Taux Fixe	1,75	23,90	12,03	1 632 000,00
376002	Caisse d'Epargne	02/07/2018	100,00%	A1	Trim.	Taux Fixe	1,46	24,15	12,15	1 940 000,00
376003	Caisse d'Epargne	02/07/2018	100,00%	A1	Trim.	Taux Fixe	1,39	24,40	12,28	1 960 000,00
376M-2	Caisse d'Epargne	02/07/2018	100,00%	A1	Trim.	Eur3M+0.40	0,40	Terminé		0,00
376M-3	Caisse d'Epargne	02/07/2018	100,00%	A1	Mens.	Eur3M+0.40	0,40	Terminé		0,00
377	Caisse Alloc. Familiales	21/11/2018	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	9,43	4,93	139 860,00
378	Caisse Alloc. Familiales	21/11/2018	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	9,43	4,93	139 860,00
380	Caisse d'Epargne	19/06/2019	100,00%	A1	Trim.	Taux Fixe	1,09	24,76	12,39	2 000 000,00
C/165	Autr. Etabliss. Privés	31/12/2017	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	2,00	2,00	256 097,76
C/16871	Cent. nat. Ciné. Imag.	08/06/2012	100,00%	A1	An.	Taux Fixe	0,00	1,44	1,44	19 695,00
Total Général										31 858 664,46

LEXIQUE :

Anticipations de marché (ou taux forwards) : projection mathématique de la courbe des taux à une date donnée. Il ne s'agit nullement de prévisions économiques.

Date observée : correspond à la date à laquelle votre dette est analysée

Date d'observation : date du contexte dans lequel se situe votre analyse (potentiellement passé ou futur) qui prendra en compte les événements intervenus avant cette date

Exemple 1 : je veux savoir comment sera ma dette au 31/12/2017 (c'est la date observée) dans le contexte du 31/03/2017 (c'est la date d'observation).

Exemple 2 : je veux savoir comment aurait été ma dette au 31/12/2017 (c'est la date observée) dans le contexte du 31/12/2016 (c'est la date d'observation) c'est-à-dire avant la souscription de l'emprunt de l'exercice (versé au 20/02/2017)

Encours : somme des capitaux restant dus à une date donnée.

Marge moyenne : moyenne de l'ensemble des marges obtenues par l'emprunteur, pondérée par le capital restant dû des emprunts.

Ratios financiers : les valeurs proviennent des comptes officiels tels que publiés par la DGCL. Pour les communes et les départements, il s'agit de données portant sur le Budget Principal seul. Les moyennes de strate ne sont pas disponibles pour tous les ratios ni toutes les catégories ou strates.

- Capacité de désendettement : encours 31/12/N / CAF brute

- Taux d'endettement : encours 31/12/N / produits de fonctionnement

Taux actuariel : coût de l'emprunt à l'origine prenant en compte les commissions, la marge, la base de calcul et l'effet temps (assimilé au Taux effectif global ou TEG).

Taux actuariel résiduel ou TAR : taux actuariel sur la durée résiduelle de l'emprunt (transposé par pondération à l'encours global). Constitue un point de comparaison avec les taux de marché.

Taux moyen : illustration sous forme de taux du coût budgétaire de la dette (c/ 6 (66111, 627, 666, 668)) rapporté à l'encours de début d'exercice.

Vie moyenne : indicateur de comparaison des taux aux conditions de marché. La vie moyenne détermine la durée réelle de l'emprunt pour une somme donnée.

II-B-2 Eléments synthétiques sur la gestion de la dette

L'encours global de dette au 31/12/2019 s'élève à 31 926 123,47 €, porte sur 36 contrats d'emprunts et est réparti à 99,79% sur le Budget Ville et à 0,21% sur le Budget Jean Lebas.

Au 31/12/2019, les indicateurs de durée et de performance sont les suivants :

- la durée résiduelle moyenne est de 15 ans et 11 mois du fait des durées d'amortissement longues mises en place sur le Budget Ville pour le financement des investissements récents ;
- le taux moyen sur 2019 s'est élevé à 3,04% sur l'encours global.

Au 31/12/2019, la répartition par prêteur montre un partenariat avec :

- les établissements mutualistes (Groupe Caisse d'Epargne et Groupe Crédit Agricole avec respectivement 30% et plus de 19% de l'encours global) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

- la Caisse des dépôts avec plus de 15% de l'encours global (avec notamment le financement du Groupe Scolaire Lucie Aubrac en 2014) ;
- et l'Agence France Locale (établissement dont la Ville est membre depuis 2015) avec plus de 15% de l'encours global avec notamment le rachat de créances DCL en 2018.

Depuis le démantèlement de Dexia le 1^{er} février 2013, l'encours souscrit auprès de la SFIL et de DCL (établissements issus du démantèlement) est en extinction dans l'encours de la Ville avec 8% de l'encours global pour la SFIL.

En effet, c'est désormais l'établissement La Banque Postale qui commercialise les nouveaux financements en remplacement de Dexia ; ces financements une fois mis en place sont ensuite gérés avec les encours SFIL par CAFFIL.

P.m. : La Ville a ainsi souscrit le 14/12/2015 un financement long terme auprès de La Banque Postale pour 2 500 000€ sur le Budget Ville (cf. emprunt n°374).

Au 31/12/2019, la répartition par stratégie de taux fait apparaître une prépondérance de taux fixe (y compris les taux fixe à 0,00% de la Caisse d'Allocations Familiales) portant sur 89% de l'encours global de la Ville générant ainsi une sécurité budgétaire.

Seuls 11% de l'encours global de la Ville porte sur des indexations court terme ; il s'agit ici de l'index Livret A (taux d'intérêt réglementé fixé par la Banque de France). Par décision du Gouvernement prise en novembre 2017, le taux du Livret A doit rester bloqué à 0,75 % jusqu'au 31 janvier 2020.

Au 31/12/2019, l'encours global de la Ville porte uniquement sur la classification Gissler 1A.

Au 31/12/2019, l'extinction de l'encours se termine en 2045 avec le complet remboursement des emprunts n°371 (Caisse des dépôts), n°376002 (Caisse d'Epargne), n°376002 (Caisse d'Epargne) et n°380 (Caisse d'Epargne) portant sur les financements des investissements récents du Budget Ville.

P.m. : L'extinction de l'encours du Budget Jean Lebas se termine en 2023 avec le complet remboursement de l'emprunt n°351 (emprunt SFIL).

Pour l'exercice 2019, l'encours de dette global en annuités a porté sur 3,298 M€ dont 3,284M€ Ville et 0,014M€ annexe:

- 2,445 M€ de remboursement de capital dont 2,432 Ville et 0,013 Annexe ;
- 0,853 M€ de charges d'intérêts dont 0,852 Ville et 0,001 Annexe.

II-B-3 Opérations menées au cours de l'exercice 2019

Nouveaux financements long terme :

- ✓ Nouveaux emprunts vs consultation 2018 (hors financements Caisse d'Allocations Familiales)

Rappel

La Ville de Livry-Gargan a lancé une consultation portant sur 5 700 000 € en juillet 2018. A l'issue de cette consultation, la Ville a retenu une enveloppe de financement Flexilis auprès de la Caisse d'Epargne pour 5 700 000 € dont 4 000 000€ restaient mobilisables sur l'exercice 2019.

La Ville a ainsi consolidé, le 15/03/2019, l'emprunt n°376002 pour 2 000 000 € intégralement affectés au Budget Ville. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,46%
- Périodicité : Trim.
- Date de 1^{ère} échéance : 25/05/2019
- Mode d'amortissement : amortissement constant
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

La Ville a également consolidé, le 27/05/2019, l'emprunt n°376003 pour 2 000 000 € intégralement affectés au Budget Ville. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,39%
- Périodicité : Trim.
- Date de 1^{ère} échéance : 25/05/2019
- Mode d'amortissement : amortissement constant
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

✓ Nouveaux emprunts vs consultation 2019 (hors financements Caisse d'Allocations Familiales)

Rappel

La Ville de Livry-Gargan a lancé une consultation portant sur 5 289 560 € en mai 2019. A l'issue de cette consultation, la Ville a retenu deux nouveaux emprunts.

La Ville a ainsi mobilisé, le 21/06/2019, l'emprunt n°380 pour 2 000 000 € intégralement affectés au Budget Ville. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,09%
- Périodicité : Trim.
- Date de 1^{ère} échéance : 05/01/2020
- Mode d'amortissement : amortissement constant
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

La Ville a également souscrit, le 03/06/2019, l'emprunt n°379 pour 3 289 560 € intégralement affectés au Budget Ville. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,33%
- Mobilisation des fonds possible entre le 5 juin 2019 et le 22 juin 2020
- Versement automatique des fonds le 22 juin 2020
- Périodicité : Trim.
- Date de 1^{ère} échéance : 21/09/2020
- Mode d'amortissement : amortissement constant
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

✓ Opérations de gestion de dette

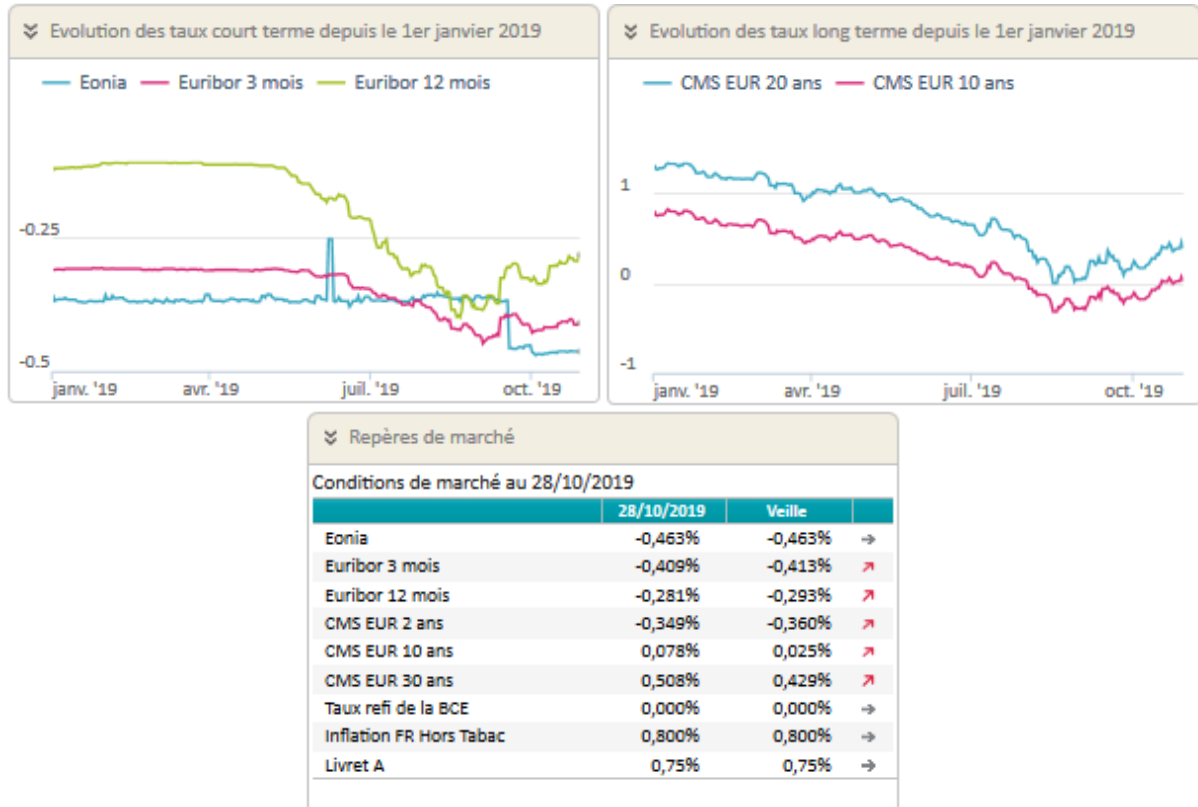
La Ville n'a pas réalisé d'opérations de gestion active de dette (arbitrages d'index, remboursements anticipés partiels ou totaux) au cours de l'exercice 2019.

La Ville a par contre utilisé les phases de mobilisations des emprunts Caisse d'Epargne n°376002 et n°376003 pour arbitrer entre besoins de financement conjoncturel (avec la ligne de trésorerie) et besoins de financement structurel (avec l'encaissement et la mise en amortissement des emprunts long terme à des dates et des périodicités choisies).

Nouveaux financements court terme :

La Ville de Livry-Gargan a également contractualisé en juin 2019 une ligne de trésorerie de 5 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne.

II-B-4 - SITUATION SUR LES MARCHES / Evolutions des références européennes court et long terme sur 2019



Depuis le début de l'année 2019, les taux d'intérêts sont orientés à la baisse. Alors qu'au premier trimestre, un resserrement monétaire était attendu et annoncé par la Banque Centrale Européenne (BCE), les tensions géopolitiques et les signes de fébrilité économique ont eu raison des marchés et des Institutions Financières. Au cours de l'été, dans l'attente d'une politique monétaire encore plus accommodante, les taux court et long terme sont repartis nettement à la baisse crevant tous les planchers historiques. Le CMS 10 ans a ainsi fixé à -0,316% le 16 août 2019.

Au cours de la réunion du 12 septembre dernier, la BCE a confirmé sa volonté de faciliter l'accès au crédit en abaissant une nouvelle fois le taux de dépôt à -0,50% et en annonçant le retour de sa politique de rachat d'actifs dès le 1^{er} novembre 2019 (*Quantitative Easing*).

Les taux court terme sont négatifs et devraient rester très bas encore longtemps. A noter que l'€STR vient de faire son apparition. Il s'agit du nouveau taux européen interbancaire au jour le jour qui devrait remplacer définitivement l'Eonia à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les taux long terme sont historiquement bas. La volatilité est importante et leur orientation est corrélée aux décisions de politique monétaire. Après un recul amenant le CMS 10 ans autour de -0,316% pendant l'été 2019 (record historique) cet index est redevenu positif sur ces dernières semaines.

II-B-5 - OBSERVATOIRE DES CONDITIONS DE FINANCEMENT

Sur le marché bancaire, la tendance est là aussi plutôt bonne. La liquidité est au « rendez-vous » avec des taux de couverture compris entre 400% et 500% lors des consultations bancaires. Seules les Collectivités connaissant des tensions financières ont toujours des difficultés à trouver des partenaires financiers.

Les produits proposés demeurent simples mais souvent efficaces :

- phase de mobilisation pouvant aller jusqu'à 18 mois,
- durée d'amortissement pouvant aller de 15 à 30 ans.

Compte tenu du contexte, les établissements prêteurs privilégient les taux fixes, choix qui permet souvent de sécuriser la nouvelle dette à un taux compétitif. Grâce à la baisse des taux sur le marché, les taux obtenus ont souvent été très attractifs.

Les références court terme Euribor ne rencontrent pas un grand succès d'autant plus que les offres prévoient toujours un *floor* sur indice à 0%, option qui ne permet pas de profiter des valeurs en territoire négatif. Les marges proposées sont même parfois supérieures au niveau du taux fixe rendant le choix de l'Euribor aberrant dans une seule optique d'optimisation budgétaire.

A noter enfin que si la couverture des « emprunts d'équilibre » est plutôt facile, le financement de projets reste compliqué en l'absence notamment de longues phases de mobilisation. La Caisse des dépôts reste souvent le seul recours mais à des conditions financières peu attractives tant par l'indexation proposée (Livret A à 0,75%) que par la marge (minimum 0,60%), sauf produits ciblés à taux préférentiels de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.).

La demande d'emprunt en 2019 a été légèrement plus importante qu'en 2018. L'approche de la fin du mandat explique pour partie cette prévision.

- La Caisse des Dépôts, devenue depuis le mois de mai 2018 La Banque des territoires, reste présente sur les gros volumes et/ou le très long terme. Les conditions financières de l'enveloppe PSPL, dont la marge sur Livret A a été réhaussée à 1,30% le 1^{er} avril 2018, devraient être revues courant 2020 dans la mesure où l'enveloppe PSPL devrait s'achever en fin d'année 2020.
- La Banque Postale, la Société Générale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne réalisent une part importante des propositions.
- L'Agence France Locale poursuit son développement (310 Collectivités membres avant l'été 2019) et distribue de nombreux crédits (encours de 2,5 Milliards distribués au 1^{er} janvier 2019. Ainsi en 2018, l'Agence a accordé pour 916,5 millions de crédits à ses membres, soit une progression de près de 50 % par rapport à 2017.
- Si le Crédit Mutuel et Arkéa répondent assez souvent aux consultations, les propositions sont peu retenues car très souvent hors marché.
- L'émergence des plateformes de financement (Loanbox, Arkéa Lending Service et Capvérian) correspond à la digitalisation du crédit c'est-à-dire à « l'utilisation de la technologie dans l'industrie bancaire » pour permettre la mise en relation désintermédiée entre les Collectivités Locales et les investisseurs. Toutefois, les conditions financières actuellement proposées par les établissements prêteurs y compris l'Agence France Locale au Secteur Public Local n'ont pas permis à ces plateformes de réaliser un grand nombre d'opérations.

Annexe : Etat détaillé de la dette au 01/01/2020

Numéro fiche	Numéro du Contrat	Montant Initial	Devise	Organisme Prêteur	Affectation budgétaire de l'emprunt 01/01/2020	Budget	Gissler	Index	Dette en capital 01/01/2020	Dette en capital 31/12/2020	Annuités	Amortissement	Intérêts
351	MIN244251EUR	97 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	100%	Jean Lebas	A1	Taux Fixe	21 016,51	14 549,83	7 198,16	6 466,68	731,48
C/165	C/165	46 442,32	EUR	Autres Etablissements Privés	100%	Jean Lebas	A1	Taux Fixe	46 442,32	46 442,32	-	-	-
BUDGET JEAN LEBAS									67 458,83	60 992,15	7 198,16	6 466,68	731,48
341	60137562471	1 500 000,00	EUR	Crédit Agricole	100%	Ville	A1	Taux Fixe	450 000,00	375 000,00	89 296,69	75 000,00	14 296,69
3411	60147945877	700 000,00	EUR	Crédit Agricole	100%	Ville	A1	Taux Fixe	218 750,00	183 750,00	42 525,00	35 000,00	7 525,00
343	MON227345EUR	670 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	100%	Ville	A1	Taux Fixe	44 666,62	-	46 310,35	44 666,62	1 643,73
344	0156435	2 700 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	100%	Ville	A1	Taux Fixe	843 750,00	708 750,00	163 314,56	135 000,00	28 314,56
348	MON239664EUR	1 000 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	100%	Ville	A1	Taux Fixe	362 500,00	312 500,00	63 874,33	50 000,00	13 874,33
349001	0000566/001	4 186 328,80	EUR	Agence France Locale	100%	Ville	A1	Taux Fixe	3 325 169,87	3 155 506,52	342 073,41	169 663,35	172 410,06
349002	0000567/001	2 000 000,00	EUR	Agence France Locale	100%	Ville	A1	Taux Fixe	1 665 781,24	1 588 585,12	163 566,88	77 196,12	86 370,76
350	MIN244251EUR	2 103 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	100%	Ville	A1	Taux Fixe	455 650,00	315 450,00	156 058,99	140 200,00	15 858,99
352	60192320504	2 100 000,00	EUR	Crédit Agricole	100%	Ville	A1	Taux Fixe	454 999,53	314 999,49	158 369,18	140 000,04	18 369,14
353	MIN242351EUR	2 000 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	100%	Ville	A1	Taux Fixe	533 333,48	400 000,16	153 332,85	133 333,32	19 999,53
355	1128611	3 000 000,00	EUR	Caisse des Dépôts et	100%	Ville	A1	Taux Fixe	1 000 000,00	800 000,00	244 400,00	200 000,00	44 400,00
356	1129633	1 200 000,00	EUR	Caisse des Dépôts et	100%	Ville	A1	Taux Fixe	488 916,36	399 403,58	111 122,88	89 512,78	21 610,10
358	0542/101/001	1 500 000,00	EUR	Société Générale	100%	Ville	A1	Taux Fixe	500 000,00	400 000,00	117 066,26	100 000,00	17 066,26
359	MON267694EUR	3 000 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	100%	Ville	A1	Taux Fixe	1 245 759,84	1 026 951,38	262 587,88	218 808,46	43 779,42
360	60282239607	750 000,00	EUR	Crédit Agricole	100%	Ville	A1	Taux Fixe	192 307,70	160 256,42	37 604,92	32 051,28	5 553,64
361	10502	52 500,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	100%	Ville	A1	Taux Fixe	15 750,00	10 500,00	5 250,00	5 250,00	-
363	11640	50 400,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	100%	Ville	A1	Taux Fixe	15 120,00	10 080,00	5 040,00	5 040,00	-
364	2012022	50 400,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	100%	Ville	A1	Taux Fixe	20 160,00	15 120,00	5 040,00	5 040,00	-
367	13093J // 2013011	40 320,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	100%	Ville	A1	Taux Fixe	20 160,00	16 128,00	4 032,00	4 032,00	-
368	13094J // 2013012	60 480,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	100%	Ville	A1	Taux Fixe	30 240,00	24 192,00	6 048,00	6 048,00	-
369	201400356	105 840,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	100%	Ville	A1	Taux Fixe	63 504,00	52 920,00	10 584,00	10 584,00	-
371	5061806	4 000 000,00	EUR	Caisse des Dépôts et	100%	Ville	A1	Livret A	3 508 771,92	3 368 421,04	200 876,70	140 350,88	60 525,82
372	613048	4 000 000,00	EUR	Crédit Agricole	100%	Ville	A1	Taux Fixe	3 290 569,23	3 106 646,09	232 294,51	183 923,14	48 371,37
373	612715	2 000 000,00	EUR	Crédit Agricole	100%	Ville	A1	Taux Fixe	1 650 291,91	1 559 251,23	118 105,47	91 040,68	27 064,79
374	MIN513907EUR	2 500 000,00	EUR	La Banque Postale	100%	Ville	A1	Taux Fixe	2 156 250,00	2 031 250,00	168 242,19	125 000,00	43 242,19
375	9677120	1 500 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	100%	Ville	A1	Taux Fixe	1 218 750,00	1 143 750,00	97 383,76	75 000,00	22 383,76
376001	A7518137	1 700 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	100%	Ville	A1	Taux Fixe	1 632 000,00	1 564 000,00	96 113,76	68 000,00	28 113,76
376002	A7518137	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	100%	Ville	A1	Taux Fixe	1 940 000,00	1 860 000,00	107 886,00	80 000,00	27 886,00
376003	A7518137	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	100%	Ville	A1	Taux Fixe	1 960 000,00	1 880 000,00	106 827,00	80 000,00	26 827,00
377	20188011	139 860,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	100%	Ville	A1	Taux Fixe	139 860,00	125 874,00	13 986,00	13 986,00	-
378	2018010	139 860,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	100%	Ville	A1	Taux Fixe	139 860,00	125 874,00	13 986,00	13 986,00	-
379	986-988	3 289 560,00	EUR	Agence France Locale	100%	Ville	A1	Taux Fixe	-	3 223 768,80	87 799,24	65 791,20	22 008,04
379M	986-988	3 289 560,00	EUR	Agence France Locale	100%	Ville	A1	Eonia	-	-	3 143,37	-	3 143,37
380	5752590	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	100%	Ville	A1	Taux Fixe	2 000 000,00	1 920 000,00	102 805,22	80 000,00	22 805,22
C/165	CAUTIONS AU C/165	256 097,76	EUR	Autres Etablissements Privés	100%	Ville	A1	Taux Fixe	256 097,76	256 097,76	-	-	-
C/16871	C/16871	19 695,00	EUR	Centre national du cinéma et de	100%	Ville	A1	Taux Fixe	19 695,00	19 695,00	-	-	-
BUDGET VILLE									31 858 664,46	32 454 720,59	3 536 947,40	2 693 503,87	843 443,53
TOTAL GENERAL		57 747 343,88							31 926 123,29	32 515 712,74	3 544 145,56	2 699 970,55	844 175,01

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

III. Affectation des résultats 2019

VILLE DE LIVRY GARGAN - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
RESULTATS BRUTS 2019 :	
EXPLOITATION	
Total des mandats (dépenses)	61 839 096,42 €
Total des titres (recettes)	65 974 160,31 €
A Différence	4 135 063,89 €
INVESTISSEMENT	
Total des mandats (dépenses)	15 899 998,15 €
Total des titres (recettes)	21 056 025,50 €
A' Différence	5 156 027,35 €
RESULTATS REPORTEES 2018 (inscrits au budget 2019)	
Fonctionnement	
B 002-Excédents	33 532,35 €
Investissement	
B' 001-Solde d'exécution d'investissement (D si <0, R si >0)	- 7 248 627,59 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	4 458 280,78 €
RESULTAT CUMULE 2018 + 2019	
Fonctionnement C = A + B	
	4 168 596,24 €
D Investissement D = A' + B'	- 2 092 600,24 €
A inscrire au BP et/ou BS en 001 - R = Excédent d'investissement (valeur absolue)	
	- €
A inscrire au BP et/ou BS en 001 - D = Déficit d'investissement (valeur absolue)	
	2 092 600,24 €
PREMIERE ETAPE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
SI C < 0, affectation de la totalité du déficit en dépense de fonctionnement (au 002)	
SI C > 0, affectation au choix en section d'investissement s'il y a un <u>besoin de financement (cf Deuxième étape)</u>, sinon affectation en fonctionnement en recette au compte 002	
DEUXIEME ETAPE - ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
Intégration des RAR d'investissement (rappel : pas de RAR en fonctionnement pour les communes < 3500 hab. et établissements assimilés)	
Restes à réaliser d'investissement :	
Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	4 223 605,30 €
Recettes (emprunts, subventions, etc.)	4 633 143,23 €
E Solde	409 537,93 €
F = D + E = besoin de financement (si négatif)	
	- 1 683 062,31 €
SI F < 0, affectation au 1068 (recette d'investissement) de la somme nécessaire à la couverture du besoin de financement	
A inscrire en BS en 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	1 683 062,31 €
SI F > 0, on peut affecter C comme on veut (ex. une partie en fonctionnement, une partie en investissement au 1068 pour diminuer le déficit d'investissement de N + 1)	
TROISIEME ETAPE-AFFECTATION DU SOLDE DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
G Solde du résultat de fonctionnement après couverture du besoin de financement	
G = C + F	2 485 533,93 €
A inscrire en BS en 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	1 683 062,31 €
Inscrit en BP en 001 (R)	
	- €
A inscrire en BS en 001 (R)	
	- €
A inscrire en BP en 002-Excédents	
	2 485 533,93 €
A inscrire en BS en 002-Excédents	
	2 485 533,93 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le résultat cumulé de l'exercice 2019 et du report 2018 est :

- en section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 4 158 596,24 €.
- en section d'investissement, un solde d'exécution brut négatif de 2 092 600,24 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 4 223 605,30 € en dépenses et 4 633 143,23 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 409 537,93€ en excédent.

Le besoin de financement net en investissement, y compris les restes à réaliser, est de 1 683 062,31 €.

Le besoin de couverture du besoin de financement en investissement est donc de 1 683 062,31€ au compte 1068 d'excédents de fonctionnement capitalisés à couvrir par l'excédent de fonctionnement de 4 158 596,24€.

Il en résulte un solde de résultat de fonctionnement de 2 485 533,93€ à affecter au compte 002 d'excédents de fonctionnement.

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

I Adoption du compte de gestion – exercice 2019

- ✓ D'adopter le compte de gestion du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2019.

II Adoption du Compte Administratif – exercice 2019

- ✓ De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2019 du budget principal de la Ville et de ses annexes, qui sont en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public au titre du même exercice.
- ✓ De reconnaître la sincérité des rattachements intégrés dans les réalisations de la section de fonctionnement : 2 974 716,62 € en dépenses de fonctionnement, 159 083,23 € en recettes de fonctionnement.
- ✓ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser : 4 223 605,30 € en dépenses d'investissement, 4 633 143,23 € en recettes d'investissement, soit un solde positif de 409 537,93 €.
- ✓ D'adopter le compte administratif 2019 et ses annexes du budget principal de la Ville.
- ✓ D'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessous : en section de fonctionnement un excédent de clôture de 4 168 596,24 €, en section d'investissement un solde d'exécution brut négatif de 2 092 600,24€ soit un solde net négatif de 1 683 062,31 € (en prenant en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes).

III Affectation des résultats – exercice 2019

- ✓ D'affecter le résultat constaté de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 1 683 062,31€.
- ✓ De dire que le solde d'exécution brut négatif d'investissement sera repris sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un total de 2 092 600,24€.
- ✓ D'affecter sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » le résultat en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 2 485 533,93 €.
- ✓ De préciser que le solde des résultats 2019 sera repris au budget supplémentaire 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ANNEXES

Compte de gestion 2019 du budget principal.

Compte administratif 2019 du budget principal.